

6 Juillet 2015 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 6 juillet 2015, à laquelle étaient présents:

M. Guy Gauthier, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller

Étaient absents : Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

10 citoyens (nes) présents.

136 06-07-2015 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 136-2015

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

137 06-07-2015 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015
Résolution 137-2015

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en juin 2015.

Dépôt de la liste des revenus reçus 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en juin 2015.

7) Correspondance

- Une lettre de remerciement de la Fondation du Cégep de Chicoutimi pour l'augmentation de la bourse annuelle accordée aux étudiants de Sainte-Rose;
- Une invitation du Festival de la Chanson de Saint-Ambroise à participer à l'activité bénéfique du 14 août 2015;

Rapport de l'inspecteur Juin 2015 9a) Le rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2015 est déposé au Conseil avec le cumulatif du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, ainsi que les recommandations du CCUP.

138 06-07-2015 9a) Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine
(Dossier Frédéric Villeneuve)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Résolution 138-2015

- Considérant que la demande de dérogation de M. Villeneuve est de placer ses immeubles (terrains) en zone agricole permanente;
- Considérant que le CCUP est prêt à accepter la demande conditionnellement à ce qu'une bande de terrain le long de la rue du Quai soit exclue;
- Considérant que M. Villeneuve refuse catégoriquement cette exigence;
- Considérant qu'il n'y aura plus aucune possibilité de développement immobilier une fois ces terrains en zone agricole permanente;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine recommande de refuser la demande de M. Frédéric Villeneuve;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault de refuser la demande de M. Villeneuve telle que recommandée par le CCUP. Mme Suzan Lecours demande le vote, 2 contre (Mme Suzan Lecours et M. Guy Gauthier), 3 pour (Mme Annie Girard, M. Richard Pedneault et M. Laurent Thibeault). La recommandation du CCUP est acceptée sur division.

**139 06-07-2015 9a) Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine
(Dossier Les Croisières du Fjord pour Rose Café)
Résolution 139-2015**

- Considérant que la demande de dérogation mineure de Mme Linda Girard, locataire, provient de l'agrandissement du bâtiment appartenant aux Croisières du Fjord, lequel est occupé par son commerce « Rose Café »;
- Considérant que le rebord de la toiture se termine sur la limite de la propriété;
- Considérant que l'écoulement des eaux se fera sur la propriété limitrophe;
- Considérant que le CCUP est favorable à la demande, conditionnellement à ce que le rebord de la toiture soit placé à l'intérieur de la limite du terrain de la propriété;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCUP.

**140 06-07-2015 9a) Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine
(Dossier M. Marcel Simard)
Résolution 140-2015**

- Considérant que la demande de dérogation mineure concerne un bâtiment secondaire (remise), dont une partie arrière touche à la limite du terrain;
- Considérant que la demande est de permettre à M. Simard de récupérer son dépôt auprès du notaire suite à la vente de sa propriété;

- Considérant que cette demande ne pénalise aucun citoyen;
- Considérant que le CCUP est favorable à la demande à l'unanimité;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCUP.

141 06-07-2015 9b) Engagement de la Municipalité pour la subvention de la TECQ 2014-2018 Résolution 141-2015

- Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec du même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

142 06-07-2015 9c) Paiements Guy Villeneuve Excavation, 8 973,80 \$ (bris d'aqueduc et enlèvement des roches au Quai)

Résolution 142-2015

- Considérant que l'entreprise Guy Villeneuve Excavation a effectué les travaux d'excavation lors des bris d'aqueduc survenus au mois de mai dernier;
- Considérant que Guy Villeneuve Excavation a aussi effectué le déplacement des roches dangereuses et que les travaux ont été effectués conformément à la procédure prescrite;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au paiement des factures de Guy Villeneuve Excavation au montant de 8 973,80 \$.

143 06-07-2015 9d) Nomination d'un promaire, juillet, août et septembre 2015

Résolution 143-2015

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité que Mme Suzan Lecours soit nommée promaire pour les 3 prochains mois, soit juillet, août et septembre 2015. Mme Suzan Lecours est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

144 06-07-2015 9e) Recommandations de la SDECT vs demandes d'aide financière des organismes;

Résolution 144-2015

- Considérant que le conseil municipal a confié la gestion et l'analyse des projets présentés par les organismes à la SDECT;
- Considérant que les organismes disposent d'une deuxième période de dépôt de projet;
- Considérant que le C.A. de la SDECT a fait parvenir au Conseil la liste des projets avec les recommandations financières;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations de la SDECT pour 2 organismes, tel que présenté ci-dessous :

Organisme	Demande	Recommandé	Fonds
Association sportive			
Party de chasse annuel	5 000 \$	5 000 \$	Politique nationale ruralité
Municipalité SRDN			
Réfection du parc d'amusement	15 984,18 \$	15 984,18 \$	Politique nationale ruralité
Total	20 984,18 \$	20 984,18 \$	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

145 06-07-2015 9f) *Changements souhaités au prochain contrat de collecte sélective*
Résolution 145-2015

- Attendu que la collecte sélective est instaurée sur le territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et dessert les résidences principales du territoire;
- ATTENDU QUE dans le prochain contrat, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord considère que cette collecte devrait s'étendre aussi aux résidences secondaires du territoire municipal;
- ATTENDU QUE dans le prochain contrat, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord considère que cette collecte devrait s'étendre aussi aux ICI (institutions, commerces, industries) du territoire municipal;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'aviser la MRC du Fjord-du-Saguenay et la ville de Saguenay de la position de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord concernant la collecte sélective, savoir : que dans le nouveau contrat, les résidences primaires et secondaires du territoire municipal ainsi que les ICI soient desservies par la collecte sélective tel que présenté dans l'annexe.

146 06-07-2015 9g) *Demande de dérogation (bruit après 23h), l'Art Salé, les 7 et 8 août 2015*
pour l'événement « Virage »
Résolution 146-2015

- Considérant que l'organisme l'Art Salé tiendra un festival les 7, 8 et 9 août 2015 sur les parties de lots 8A et 9A du Rang B du canton de Saint-Germains situé sur la rue du Quai, propriété de Mmes Nancy Lavoie, Linda Girard, Josée Tremblay et Isabelle Michon-Campbell et de MM. Olivier Hudon, Stéphane Roy;
- Considérant que l'organise demande au Conseil municipal une dérogation pour le bruit après 23 h et ce jusqu'à 1h du matin;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire autoriser la tenue de cet évènement;
- Considérant que le règlement sur les nuisances prévoit à l'article 31 que lors d'un évènement spécial dont la tenue a été autorisée par résolution le bruit doit cesser à l'heure prévue;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme l'Art Salé à tenir un festival les 7, 8 et 9 août 2015 et de prolonger jusqu'à 1 h du matin pour les soirées du 7 et 8 août 2015 l'heure permise du bruit.

147 06-07-2015 9h) *Demande de dérogation (bruit après 23h et parade dans la rue de la*
Montagne et rue du Quai), l'Art Salé le samedi 10 octobre 2015 pour
l'événement « Funérailles des beaux jours »

Résolution 147-2015

- Considérant que l'organisme l'Art Salé tiendra une activité intitulée «Funérailles des beaux jours» le samedi 10 octobre 2015 sur les parties de lots 8A et 9A du Rang B du canton de Saint-Germains situé sur la rue du Quai, propriété de Mmes Nancy Lavoie, Linda Girard, Josée Tremblay et Isabelle Michon-Campbell et de MM. Olivier Hudon, Stéphane Roy ainsi qu'une parade sur la rue de la Montagne;
- Considérant que l'organisme demande au Conseil municipal une dérogation pour le bruit après 23 h et ce jusqu'à 1h du matin;
- Considérant que l'organisme demande l'autorisation pour la tenue d'une parade sur la rue de la Montagne;
- Considérant que la Municipalité désire autoriser la tenue de cet évènement;
- Considérant que le règlement sur les nuisances prévoit à l'article 31 que lors d'un évènement spécial dont la tenue a été autorisée par résolution le bruit doit cesser à l'heure prévue;
- Considérant que l'article 26 du règlement sur les nuisances prévoit que pour diriger ou participer à une activité, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public l'autorisation de la municipalité doit être donnée au préalable;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme l'Art Salé à tenir une activité le samedi 10 octobre avec une parade sur la rue de la Montagne et de prolonger jusqu'à 1 h du matin l'heure permise du bruit.

148 06-07-2015 9i) Demande de subvention de 7 000 \$ de la SDECT pour l'opération du BIT

Résolution 148-2015

- Considérant que la SDECT a effectué de nombreuses démarches afin de recruter un candidat éligible à la subvention d'Emploi Québec, et que celles-ci se sont avérées sans succès;
- Considérant que la SDECT a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité afin d'engager une ressource à raison de 40 heures par semaine pour une période de 16 semaines, estimée à 7 000 \$;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'aide financière de la SDECT au montant de 7 000 \$.

149 06-07-2015 9j) Paiement de la facture de Valmo électrique (conversion du réseau d'éclairage + achat de deux nouvelles lampes avec potence) 20 280,67 \$

Résolution 149-2015

- Considérant que les travaux de conversion du réseau d'éclairage pour les 47 lampes sont achevés et conformes;

- Considérant que deux nouvelles lampes seront installées par Hydro-Québec au 520 et au 712 route de Tadoussac et que celles-ci sont prévues au budget 2015;
- Considérant que cette facture comprend la conversion du réseau ainsi que l'achat de deux nouvelles lampes;

Pour ce motif, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Valmo électrique au montant de 20 280,67 \$.

**150 06-07-2015 9k) Paiement 2^e versement quotes-parts MRC du Fjord (12 604,50 \$)
Résolution 150-2015**

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de payer le deuxième versement des quotes-parts de la MRC du Fjord au montant de 12 604,50 \$.

**151 06-07-2015 9l) Paiement acompte facture Gémel
Résolution 151-2015**

- Considérant que Gémel a réalisé les plans et devis du remplacement de 400 mètres de conduite d'aqueduc et que ceux-ci sont conformes;
- Considérant que Gémel demande un acompte de 80 % du total de la facture soit 10 880 \$ plus taxes;
- Considérant que ce montant sera pris à même la subvention de la TECQ 2014-2018;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de l'acompte au montant indiqué ci-dessus.

*Indicateurs
de gestion 2014*

9m) Dépôt des indicateurs de gestion au 31 décembre 2014

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les indicateurs de gestion au 31 décembre 2014.

**152 06-07-2015 9n) Autorisation de signature du cautionnement pour le ministère des Transports, travaux de réfection de 400 mètres de conduite d'aqueduc
Résolution 152-2015**

- Considérant que la Municipalité a déposé auprès du ministère des Transports une demande de permission de voirie afin de procéder à la réfection de 400 mètres de conduite d'aqueduc sur la rue du Quai, entre le numéro civique 324 et l'intersection de la rue de la Descente-des-Femmes;
- Considérant que le ministère exige sur la permission de voirie que la Municipalité dépose un cautionnement de 15 000 \$;

- Considérant que la compagnie Tremblay assurance, mandataire pour la Mutuelle des municipalités du Québec, propose d'émettre un tel cautionnement moyennant la somme de 500 \$;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le cautionnement requis par le ministère des Transports et de payer le montant de 500 \$ à la compagnie d'assurances.

153 06-07-2015 9o) *Demande de dérogation (bruit après 23 h), Association sportive, Santa Rosa night le samedi 11 juillet 2015*

Résolution 153-2015

- Considérant que l'Association sportive organise un tournoi de volley-ball suivi d'une soirée musicale sur le terrain de balle-lente, propriété de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, le samedi 11 juillet 2015;
- Considérant que l'Association tiendra son tournoi annuel de balle-lente les 5 et 6 septembre 2015 et qu'en soirée il y a possibilité d'écoute musicale;
- Considérant que l'Association demande au Conseil municipal l'autorisation de prolonger le bruit au-delà de 23 h, soit jusqu'à 3 h du matin avec diminution du son après 23 h pour le Santa Rosa Night;
- Considérant que lors du tournoi de balle-lente de la musique se fera entendre en soirée avec possibilité de dépassement après 23 h;
- Considérant que le règlement sur les nuisances prévoit à l'article 31 que lors d'un événement spécial dont la tenue a été autorisée par résolution le bruit doit cesser à l'heure prévue;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association sportive à tenir ses activités et à prolonger jusqu'à 3 h du matin le bruit.

154 06-07-2015 9p) *Demande de subvention pour la réfection du parc d'amusement en entier*

Résolution 154-2015

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'informer la MRC du Fjord-du-Saguenay que le Conseil municipal recommande le projet de réfection du parc d'amusement et autorise Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

155 06-07-2015 9q) *Adoption du règlement 258-2015 concernant les événements spéciaux*

Résolution 155-2015

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 258-2015 concernant les événements spéciaux avec dispense de lecture, le projet ayant été déposé avec l'avis de

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

motion le 1^{er} juin 2015.

156 06-07-2015 9r) Adoption du règlement 261-2015 concernant une entente établissant une cour municipale
Résolution 156-2015

Mme Suzan Lecours propose, appuyée M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 261-2015 concernant une entente établissant une cour municipale avec dispense de lecture, le projet ayant été déposé avec l'avis de motion le 1^{er} juin 2015.

157 06-07-2015 9s) Annulation de l'assurance des pompiers volontaires
Résolution 157-2015

- Considérant que la Municipalité a signé une entente de délégation de compétence avec la Municipalité de Saint-Fulgence relative à la protection contre l'incendie;
- Considérant que cette entente prévoit à l'article 3.3.2 que l'engagement et la gestion du personnel en incendie sont confiés entièrement à la Municipalité de Saint-Fulgence;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de demander à l'assureur d'annuler l'assurance des pompiers volontaires pour la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

158 06-07-2015 9t) Orientation préliminaire de la MRC dans la demande à portée collective (art.59 de LPTAA)
Résolution 158-2015

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, le 11 juin 2013, la résolution C-13-173 afin de soumettre une demande pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la Loi), soit une demande à portée collective;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une entente et ce en collaboration avec la Fédération de l'UPA Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE cette entente est intervenue à la suite d'une rencontre de négociations, tenue le 1^{er} octobre 2013 auxquelles ont participé les représentants de la Fédération de l'UPA (Saguenay-Lac-Saint-Jean), les commissaires de la CPTAQ ainsi que les représentants de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE des analyses et visites de terrain ont été réalisées par chacun des organismes afin de bien cerner les réalités des milieux en cause;

- CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a transmis le 19 décembre 2014 une orientation préliminaire afin d'obtenir l'avis de la MRC sur le traitement de la demande;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité politique d'aménagement a recommandé le 9 février 2015 d'accepter l'orientation préliminaire;
- CONSIDÉRANT QUE cette orientation préliminaire est conforme à l'entente intervenue entre les parties concernées (MRC, UPA, CPTAQ) et reflète l'ensemble des pourparlers de l'entente négociée;
- CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande avant de rendre sa décision que chaque municipalité concernée adopte une résolution concernant l'orientation préliminaire du 19 décembre dernier.

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte l'orientation préliminaire déposée par la CPTAQ transmise à la MRC le 19 décembre 2014 (dossier 378480);

159 06-07-2015 9u) *Soumission travaux de réfection de la Chapelle de Tableau*
Résolution 159-2015

- Considérant qu'une seule entreprise a été approchée pour effectuer les travaux de réfection de la Chapelle de Tableau, soit Construction Serge Piché;
- Considérant qu'elle propose d'effectuer les travaux pour 6 380 \$ plus taxes;
- Considérant que les membres du Conseil désirent connaître l'intérêt des Artisans du Fjord pour la réalisation de ce projet;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'inviter les Artisans du Fjord à déposer une soumission pour la réalisation du projet de réfection de la Chapelle de Tableau.

160 06-07-2015 9v) *Demande de soumissions sur invitation pour l'entretien de certains chemins en hiver*
Résolution 160-2015

- Considérant que le contrat de déneigement de certains chemins a pris fin le 31 mars 2015;
- Considérant que le Conseil est favorable à conclure une entente de trois ans;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de demander des soumissions à au moins deux entrepreneurs pour le déneigement de certains chemins, hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

161 06-07-2015 9 w) Nomination d'un responsable à l'émission des permis pour les évènements spéciaux

Résolution 161-2015

- Considérant que le Conseil a adopté le règlement 258-2015 concernant les évènements spéciaux :
- Considérant qu'il est prévu dans ledit règlement qu'un fonctionnaire autorisé soit nommé responsable à l'émission des permis;
- Considérant que M. Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment, est déjà responsable de l'émission de l'ensemble des permis en ce qui a trait à la réglementation d'urbanisme;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean Gagnon responsable à l'émission des permis lors des évènements spéciaux.

162 06-07-2015 9x) Demande d'utilisation non agricole pour la tenue d'un festival les 7, 8 et 9 août 2015, Rang B, P-8A, P-9A, Canton de Saint-Germains

Résolution 162-2015

- Considérant que l'Art Salé désire tenir un festival des 7, 8 et 9 août 2015 sur une partie des lots 8A et 9A du Rang B, Canton de Saint-Germains;
- Considérant que le Conseil a adopté une résolution autorisant le bruit après 23h pour cet évènement;
- Considérant que le Conseil est favorable à la tenue de cette activité;
- Considérant que le terrain utilisé sera remis en état après l'évènement;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'utilisation non agricole sur le terrain mentionné ci-haut pour la tenue du festival les 7, 8 et 9 août 2015.

163 06-07-2015 11) Levée de la séance

Résolution 163-2015

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 20 h 30.

Mme Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire